

Extrait des délibérations
Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 16 février 2018

n° 10 – D 16.02.2018

L'an deux mil dix-huit, le seize février à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

Marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP)

Membres présents : LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

Membres représentés : CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUJLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'avis de la commission d'attribution des marchés du 9 février 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 février 2018,

Considérant qu'en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les accords-cadres sont passés en groupement de commandes entre les établissements Université Grenoble Alpes (également coordonnateur du groupement) et l'Institut Polytechnique de Grenoble,

Considérant qu'il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec un seul titulaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 2 ans à compter de leur date de notification ; qu'ils peuvent être reconduits une fois pour une période de 2 ans,

Considérant que le nombre de lots attribués à une même entreprise est de 3,

Considérant les résultats de l'attribution des accords-cadres :

Lot	Attributaire / Code postal	Rappel de l'estimation annuelle initiale en €H.T.
Lot 1 : Dispositifs médicaux	Cabinet Hautier	140 000 €
Lot 2 : Traitement du signal - numérique - informatique	Novagraaf Technologies	170 000 €
Lot 3 : Chimie organique - chimie thérapeutique – électrochimie	Cabinet Chaillot	162 000 €
Lot 4 : Energie – matériaux.	Cabinet Hautier	115 000 €
Lot 5 : Diagnostic – biomarqueurs	Novagraaf Technologies	170 000 €
Lot 6 : Biotechnologie - biologie moléculaire	IPSIDE	70 000 €
Lot 7 : Physique - mécanique - mécanique des fluides	Novagraaf Technologies	72 000 €
Lot 8 : Electronique - micro-électronique - nano-matériaux	Cabinet Hautier	90 000 €
Lot 9 : Photonique - optique laser	Cabinet Chaillot	25 000 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres conclus dans le cadre du marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP) dans les conditions présentées ci-dessus.

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les accords-cadres conclus dans le cadre du marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP) dans les conditions suivantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Lot	Attributaire / Code postal	Rappel de l'estimation annuelle initiale en €H.T.
Lot 1 : Dispositifs médicaux	Cabinet Hautier	140 000 €
Lot 2 : Traitement du signal - numérique - informatique	Novagraaf Technologies	170 000 €
Lot 3 : Chimie organique - chimie thérapeutique – électrochimie	Cabinet Chaillot	162 000 €
Lot 4 : Energie – matériaux.	Cabinet Hautier	115 000 €
Lot 5 : Diagnostic – biomarqueurs	Novagraaf Technologies	170 000 €
Lot 6 : Biotechnologie - biologie moléculaire	IPSIDE	70 000 €
Lot 7 : Physique - mécanique - mécanique des fluides	Novagraaf Technologies	72 000 €
Lot 8 : Electronique - micro-électronique - nano-matériaux	Cabinet Hautier	90 000 €
Lot 9 : Photonique - optique laser	Cabinet Chaillot	25 000 €

Publié le : **02.03.18**

Transmis au Rectorat le :

02.03.18

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 février 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
 Le Directeur général des services
 Joris BENELLE **BENELLE**